

Extrait du registre  
des délibérations du conseil  
communautaire de la communauté de  
communes Sauer Pechelbronn

séance du 15/05/2017

Date de la convocation:  
03/05/2017

Date d'affichage:  
04/05/2017

L' an 2017 et le 15 Mai à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil  
communautaire : 35  
En exercice : 35  
Votants : 32

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SCHNEIDER Dominique à M. BALL Jean-Claude  
Excusé(s) : Mme HASENFRATZ Rachel, M. SUSS Charles

Secrétaire de séance :  
M. MULLER Jean.

Réf : 032.2017

Vote : A la majorité

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Non

**032.2017 : Animation culturelle SYCOPARC : " les chauve-souris " au  
Fleckenstein : contribution financière.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 13 décembre 2016,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°159.2013 en date du 16.02.2013 « Projet de valorisation d'une colonie de grands murins : entretien-maintenance des équipements vidéo : convention avec la commune de Niedersteinbach et le PNRVN »,*

Considérant le projet de valorisation d'une colonie de grands murins à Niedersteinbach, en partenariat avec la commune de Niedersteinbach et le syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord, et le programme global en découlant,

Envoyé en préfecture le 29/05/2017  
Reçu en préfecture le 29/05/2017  
Affiché le  
ID : 067-200013050-20170515-D\_CC\_032\_2017-DE

Considérant la convention de partenariat pour la gestion de l'équipement de vidéosurveillance de la colonie de grands murins installée notamment dans les combles de l'église, entre la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, le syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord et la commune de Niedersteinbach,

Vu l'avis de la commission habitat-patrimoine-environnement réunie le 15.02.2017,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Jean MULLER,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :**

- **De valider la prise en charge par la communauté de communes du coût de transport des scolaires participant aux animations proposées par le SYCOPARC sur le thème des chauve-souris au Fleckenstein le 20 octobre 2017, évalué à 450 € TTC, dans le cadre de l'opération globale de valorisation d'une colonie de chauves-souris portée par l'établissement,**
- **De valider la prise en charge du spectacle destiné au grand public en soirée, à hauteur de 200 € TTC,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 18/05/2017

*Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623  
du 22 juillet 1982*

Le président,  
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS  
PREFECTURE DE HAGUENAU -  
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :  
19/05/2017

